

## Aperçu : Principales conclusions

### Rendement positif

Les dépenses publiques en enseignement postsecondaire (EP) en tant que proportion des dépenses totales en programmes sociaux demeurent stables malgré les dépenses croissantes en santé et dans d'autres secteurs concurrents. Entre 1995–1996 et 2006–2007, tous les niveaux de gouvernement ont accru leurs dépenses en éducation, en santé, en services sociaux ainsi qu'en programmes autres que sociaux. Le secteur de l'EP a connu la deuxième hausse en importance au chapitre des investissements publics.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont créé des programmes pour aider les étudiants à couvrir leurs frais de scolarité ainsi que d'autres coûts. Cette aide financière est généralement versée sous forme de prêts fondés sur les besoins. Le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE), administré par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC), appuie plus d'étudiants que jamais auparavant. En 2005–2006, quelque 350 000 étudiants à temps plein ont reçu près de deux milliards de dollars en aide financière. Il s'agit sans contredit d'un programme important pour les Canadiens qui souhaitent entreprendre des études postsecondaires et qui peinent à couvrir les coûts qui y sont liés. Il est cependant impossible de déterminer si l'augmentation des prêts a permis d'améliorer l'accessibilité aux études chez les populations marginalisées ou si elle n'est qu'une conséquence de la hausse des frais de scolarité.

### Tendances troublantes

Étant donné le peu d'information disponible sur les programmes collégiaux et les métiers, il est difficile d'évaluer le rendement et la progression de ces importants composants de l'EP. Il y a plus précisément un manque de données sur le coût des études, le profil des employés et les facteurs liés au choix d'un programme. De plus amples renseignements sont nécessaires à l'obtention d'un portrait complet de l'EP au Canada.

En 2003–2004, le total des dépenses publiques et privées consacrées à l'EP au Canada correspondait à près des trois quarts des dépenses en enseignement primaire et secondaire. Malgré des investissements accrus, la position de l'EP parmi les secteurs prioritaires des gouvernements stagne depuis 10 ans.

Les récentes hausses des dépenses liées à l'éducation n'ont pas été uniformément réparties entre les types et les niveaux d'EP. La majeure partie des augmentations ont été consacrées aux universités, tandis que les dépenses allouées aux collèges ont connu une croissance beaucoup moins marquée. Fait particulièrement intéressant à noter, les programmes associés aux métiers ont subi une diminution des investissements publics et privés.

Les frais de scolarité augmentent moins rapidement depuis quelques années, mais maintiennent tout de même un taux de croissance supérieur à celui de l'Indice des prix à la consommation (IPC)\*. En effet, l'augmentation annuelle des frais de scolarité a été invariablement plus marquée que celle de l'IPC depuis 1996–1997, sauf pendant l'année scolaire 2005–2006.

Plus d'étudiants des programmes universitaires au premier cycle de la promotion de 2000 ont emprunté pour leurs études que ceux de la promotion de 1995. Le montant moyen du prêt a également augmenté considérablement, l'écart entre 1995 et 2000 dépassant les frais de scolarité pour une année entière. Les étudiants aux cycles supérieurs (programmes de maîtrise et de doctorat) de la promotion de 2000 avaient également une propension plus grande à emprunter que leurs homologues de 1995 : ils étaient proportionnellement plus nombreux à le faire, et les prêts étaient également plus importants.

Malgré une augmentation des dépenses consacrées aux prêts étudiants au cours des quelques dernières années, le nombre croissant d'étudiants qui ont recours à l'aide financière et leur dette moyenne à la sortie de l'école soulèvent des questions au sujet de l'abordabilité de l'EP au Canada. La majorité des diplômés collégiaux et universitaires de la promotion de 2000 du Canada qui ont contracté un prêt étudiant ont remboursé leurs dettes sur une période de deux à cinq ans après l'obtention de leur diplôme. Cependant, ceux qui n'avaient pas acquitté leur dette après cinq ans devaient encore des montants élevés, soit 14 000 \$ en moyenne pour les diplômés universitaires et près de 9 000 \$ pour les diplômés collégiaux.

\* L'Indice des prix à la consommation (IPC), défini par Statistique Canada, sert à mesurer la fluctuation des prix de détail au fil du temps. Il repose sur la comparaison du coût d'un panier de biens et de services habituellement consommés.

## ABORDABILITÉ ET VIABILITÉ DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

### Introduction

La responsabilité du financement du système public d'EP au Canada est partagée entre ceux qui profitent directement de ses retombées, soit les différents ordres de gouvernement et les apprenants. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux financent l'EP parce qu'ils reconnaissent les avantages qu'il procure à la société et à l'économie : la présence de citoyens actifs et en bonne santé et le renouvellement continu de la réserve de travailleurs compétents. Les apprenants font des études postsecondaires en raison des avantages personnels, sociaux et économiques qui découlent de l'accroissement des connaissances et du perfectionnement des compétences (voir à ce sujet le chapitre 6, « Des citoyens actifs et en santé », et le chapitre 7, « Main-d'œuvre compétente et polyvalente », du présent rapport).

L'atteinte d'un équilibre dans la répartition des coûts de l'EP n'est pas chose facile. Les gouvernements, lorsqu'ils déterminent le montant de leurs investissements en éducation, doivent également tenir compte d'autres importants postes budgétaires comme la santé, les services sociaux et les infrastructures. Les frais de scolarité et les coûts connexes déboursés par les étudiants ne doivent pas être dissuasifs, au risque d'entraîner une baisse des taux de participation à l'EP.

La hausse de la demande pour l'EP a également entraîné une augmentation des coûts, dont une partie a été transférée aux étudiants. En 2006–2007, les étudiants universitaires ont contribué dans une proportion plus élevée que par le passé aux revenus totaux des universités, soit 19,7 % par rapport à 18,5 % en 1999–2000<sup>1</sup>. Cette augmentation s'explique en partie par la hausse des frais de scolarité, mais également par le nombre croissant d'étudiants qui choisissent de poursuivre des études postsecondaires.

Les dons de bienfaisance contribuent au financement du système public d'EP, bien qu'ils ne constituent pas une source stable de revenus à long terme et soient généralement destinés à un département ou à une faculté en particulier. Par ailleurs, peu de statistiques existent sur l'apport des dons de bienfaisance à l'abordabilité et à la viabilité du secteur de l'EP au Canada. Pour ces raisons, le présent rapport ne tient pas compte des données sur ces dons.

L'idéal serait d'atteindre un équilibre parfait entre les divers aspects de l'abordabilité et de la viabilité du système d'EP. L'abordabilité a trait aux questions de l'accessibilité et de l'équité, qui font l'objet du chapitre 1, « De l'accès à la réussite », et du chapitre 2, « Groupes sous-représentés et disparité entre les sexes aux études postsecondaires », du présent rapport. Elle touche évidemment aux aspects financiers de l'EP, comme le financement public et privé de l'EP, les frais payés par les étudiants,

les programmes d'aide financière et les dettes d'études. La viabilité du système d'EP est rattachée à l'importance de répondre aux besoins à court et à long terme afin d'assurer la durabilité du secteur de l'EP dans le futur. Elle a trait à la capacité d'accueil (nombre d'étudiants pouvant recevoir un enseignement), à la construction des infrastructures, à l'emplacement des campus et à la disponibilité du personnel enseignant approprié. L'abordabilité et la viabilité sont étroitement liées. Par exemple, la présence d'enseignants qualifiés et le nombre de places offertes dépendent jusqu'à un certain point des dépenses que les gouvernements consacrent à l'EP.

Le présent chapitre comprend les sections suivantes :

- abordabilité : les investissements publics et privés en EP, les frais payés par les étudiants, les prêts et les dettes d'études ainsi que le remboursement des dettes d'études;
- viabilité : la satisfaction de la demande étudiante future sur le plan du financement public, des enseignants, des programmes et de la capacité d'accueil des établissements d'enseignement;
- le résumé : Possibilités et orientations futures.

### Abordabilité

#### Investissements publics en enseignement postsecondaire

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que les municipalités investissent en éducation afin de produire des retombées sociales et économiques pour leurs citoyens et de former les travailleurs compétents dont l'économie a besoin. L'ampleur de ces investissements dépend des besoins d'autres secteurs. Les dépenses en santé, en particulier, exercent une pression considérable sur les ressources des gouvernements depuis quelques années.

Entre 1995–1996 et 2006–2007, tous les ordres de gouvernement ont accru de 14,4 % leurs dépenses totales en éducation, en santé, en programmes sociaux et dans les programmes autres que sociaux, les faisant passer de 425,8 à 487,1 milliards de dollars. Les dépenses consacrées aux programmes de santé ont connu une hausse de 61,5 %, soit l'augmentation la plus marquée au cours de cette période. Les investissements en EP ont connu la deuxième hausse en importance (53,1 %), passant de 20,9 à 32,1 milliards de dollars.

**Tableau 4.1**

**Dépenses publiques en éducation, en santé, en services sociaux et dans les programmes autres que sociaux, Canada, 1995–1996 à 2006–2007 (en dollars constants de 2001)**

	Enseignement primaire et secondaire	Enseignement postsecondaire	Enseignement, autre	Santé	Services sociaux	Programmes autres que sociaux	Dépenses totales
	(en milliards de dollars constants de 2001)						
1995–1996	37,6	20,9	3,6	59,3	108,6	195,8	425,8
1996–1997	36,7	20,1	2,9	58,7	108,1	182	408,5
1997–1998	36,2	20,6	3,1	61,4	107,5	174,4	403,2
1998–1999	36,2	22	3,9	63,6	109,8	179,7	415,3
1999–2000	36,1	23,1	4,5	67,8	110,7	180,9	423
2000–2001	36,7	24,2	4,3	72,3	113	185	435,4
2001–2002	37	25,2	4,3	76,9	114,8	179,3	437,6
2002–2003	37,8	26,7	4,6	81,5	114,5	180,5	445,5
2003–2004	38,2	27,9	4,5	85,2	115,2	180,8	451,8
2004–2005 <sup>r</sup>	38,6	29	4,4	88,3	117,1	177,8	455,3
2005–2006 <sup>r</sup>	41,1	30,1	4,4	90,6	120,3	183,4	469,9
2006–2007 <sup>r</sup>	41,1	32,1	4,6	95,8	124,7	188,7	487,1
	Écart entre 1995–1996 et 2006–2007 (%)						
	9,4	53,1	29,6	61,5	14,8	-3,6	14,4

**Sources :** Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation, *Indicateurs de l'éducation au Canada : rapport du programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation, 2007*, tableau B.2.1, Statistique Canada, no 81-582-XIF au catalogue, Ottawa, décembre 2007, données mises à jour le 16 décembre 2008. Les chiffres en dollars courants sont extraits du tableau CANSIM 385-0001, Division des institutions publiques, Statistique Canada, version mise à jour le 24 juin 2008. La conversion en dollars constants a été effectuée par Culture, tourisme et Centre de la statistique de l'éducation, Statistique Canada.

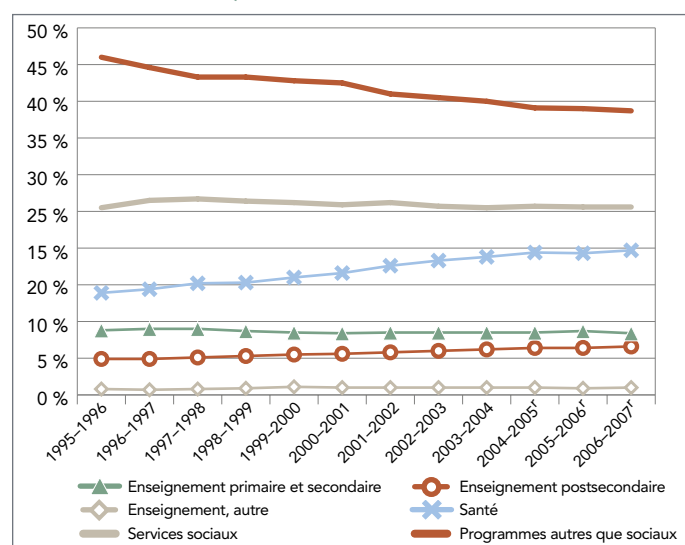
<sup>r</sup> Données revues

**Remarques :**

- Inclut les dépenses des gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et locaux.
- Les données de ce tableau permettent de comparer les dépenses des divers programmes publics, mais elles ne sont pas directement comparables à celles sur les dépenses publiques en éducation présentées dans les autres tableaux.
- Exercice se terminant le 31 mars pour les administrations fédérale, provinciales et territoriales et année civile pour les administrations municipales. Par exemple, les données de 2003–2004 renvoient aux dépenses des administrations fédérale, provinciales et territoriales pendant la période du 1er avril 2003 au 31 mars 2004 et aux dépenses des administrations municipales pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 2003.
- Calcul en dollars constants de 2001 en fonction de l'Indice des prix à la consommation (IPC), tableau CANSIM 326-0002, Statistique Canada.
- Les services sociaux incluent : assistance sociale; indemnités aux victimes d'accidents du travail; prestations des régimes de retraite des employés et variation de l'avoir; prestations aux anciens combattants; indemnités aux victimes d'accidents automobiles; autres services sociaux.
- Les programmes autres que sociaux incluent : services généraux de l'administration publique; protection de la personne et de la propriété; transports et communication; conservation des ressources et développement de l'industrie; environnement; loisirs et culture; travail, emploi et immigration; logement; affaires extérieures et aide internationale; planification et aménagement des régions; établissements de recherche; transferts à des fins générales aux autres composantes de l'administration publique; service de la dette; autres dépenses.

D'autres secteurs influent sur la répartition des fonds publics. En 2006–2007, ce sont les programmes autres que sociaux qui formaient la part du lion des dépenses gouvernementales (38,7 %), suivies des programmes sociaux (25,6 %). Cette même année, 19,7 % des dépenses ont été consacrées à la santé. Par comparaison, l'EP comptait pour 6,6 % des dépenses publiques, tout juste derrière l'éducation primaire et secondaire (8,4 %). Malgré une hausse, la part des dépenses totales allouées à l'EP a peu changé depuis 1995–1996.

**Figure 4.1**  
Répartition des dépenses publiques en éducation, en santé, en services sociaux et en programmes autres que sociaux, Canada, 1995–1996 à 2006–2007 (en dollars constants de 2001)



Sources : Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation, *Indicateurs de l'éducation au Canada : rapport du programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation, 2007*, tableau B.2.1, Statistique Canada, no 81-582-XIF au catalogue, Ottawa, décembre 2007, données mises à jour le 16 décembre 2008. Les chiffres en dollars courants sont extraits du tableau CANSIM 385-0001, Division des institutions publiques, Statistique Canada, version mise à jour le 24 juin 2008. La conversion en dollars constants a été effectuée par Culture, tourisme et Centre de la statistique de l'éducation, Statistique Canada.

<sup>f</sup> Données revues

**Remarques :**

- Inclut les dépenses des gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et locaux.
- Les données de ce tableau permettent de comparer les dépenses des divers programmes publics, mais elles ne sont pas directement comparables à celles sur les dépenses publiques en éducation présentées dans les autres tableaux.
- Exercice se terminant le 31 mars pour les administrations fédérale, provinciales et territoriales et année civile pour les administrations municipales. Par exemple, les données de 2003-2004 renvoient aux dépenses des administrations fédérale, provinciales et territoriales pendant la période du 1er avril 2003 au 31 mars 2004 et aux dépenses des administrations municipales pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 2003.
- Calcul en dollars constants de 2001 en fonction de l'Indice des prix à la consommation (IPC), tableau CANSIM 326-0002, Statistique Canada.
- Les services sociaux incluent : assistance sociale; indemnités aux victimes d'accidents du travail; prestations des régimes de retraite des employés et variation de l'avoir; prestations aux anciens combattants; indemnités aux victimes d'accidents automobiles; autres services sociaux.

**Total des dépenses publiques et privées en enseignement postsecondaire**

En 2003–2004, le total des dépenses publiques et privées en EP au Canada correspondait à près des trois quarts (30,8 milliards de

dollars) des dépenses en enseignement primaire et secondaire (43,5 milliards de dollars). Les dépenses publiques et privées (en dollars constants) consacrées à l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire ont augmenté de 8,2 % de 1997–1998 à 2003–2004, comparativement à 26,2 % pour l'EP. Cependant, les hausses récentes de dépenses n'ont pas été uniformément réparties entre les divers types et niveaux d'EP, les universités ayant profité d'une augmentation de près de sept milliards de dollars. Pendant la même période, les collèges ont vu leur financement public et privé croître de seulement 450 millions de dollars, tandis que les programmes des métiers ont vu le leur fondre de plus d'un milliard de dollars.

**Tableau 4.2**  
Total des dépenses publiques et privées en éducation, par niveau, Canada, 1997–1998 à 2002–2003 (en dollars constants de 2001)

	Préscolaire, primaire et secondaire	Formation	Collégial	Uni-versitaire	Post-secondaire	Tous les niveaux combinés
	(millions de dollars constants de 2001)					
1997-1998	40 209	6 168	5 066	13 214	24 448	64 657
1998-1999	41 545	6 909	5 099	13 778	25 786	67 332
1999-2000	41 501	5 587	5 757	15 316	26 660	68 160
2000-2001	41 304	5 808	5 667	16 580	28 055	69 359
2001-2002	42 295	5 632	5 824	17 466	28 921	71 216
2002-2003	42 717 <sup>f</sup>	5 240 <sup>f</sup>	5 593	18 798	29 631 <sup>f</sup>	72 347 <sup>f</sup>
2003-2004	43 504 <sup>e</sup>	5 126	5 519	20 205	30 849	74 353 <sup>e</sup>
Écart entre 1997-1998 et 2002-2003 (%)	8,2	-16,9	8,9	52,9	26,2	15,0

Source : Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation, *Indicateurs de l'éducation au Canada : rapport du programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation, 2007*, tableau B.1.1, Statistique Canada, no 81-582-XIF au catalogue, Ottawa, décembre 2007, données mises à jour le 16 décembre 2008.

<sup>e</sup> Données estimées      <sup>f</sup> Données revues

**Remarques :**

- Inclut les dépenses en éducation du Canada à l'étranger (p. ex., dans les écoles du ministère de la Défense nationale) et les dépenses non réparties.
- Exclut les dépenses destinées aux écoles de commerce privées.
- Les écarts annuels importants dans les dépenses publiques et privées destinées aux conseils scolaires sont attribuables à des redressements comptables tenant compte des excédents et des déficits de l'année antérieure. Les tendances doivent donc être observées sur un certain nombre d'années plutôt que d'une année à l'autre.

La proportion de fonds privés, qui incluent les frais de scolarité, alloués à l'enseignement collégial et universitaire au Canada (ce que l'OCDE appelle l'enseignement tertiaire) était plus élevée en 2005 (44,9 %) qu'en 2000 (39 %). La même tendance s'observe dans 19 des 26 pays membres de l'OCDE qui ont déclaré des données en 2005. L'augmentation de la demande mondiale pour l'EP explique en partie cette tendance et sa constance parmi les pays membres de l'OCDE.

En 2005, le Canada s'est classé 22e sur 26 pays ayant déclaré des données sur la part des dépenses publiques en EP. À 55,1 %, le Canada se situait bien en dessous de la moyenne de 73,1 % de l'OCDE et de 82,5 % de l'Union européenne.

**Tableau 4.3**  
Proportions relatives des dépenses publiques et privées destinées aux établissements d'enseignement tertiaire, OCDE, 2000 et 2005

	Enseignement tertiaire				Écart en points de pourcentage entre 2000 et 2005
	2000		2005		
	Sources publiques	Toutes sources privées <sup>a</sup>	Sources publiques	Toutes sources privées <sup>a</sup>	
	(%)				
<b>Moyenne, OCDE</b>	<b>78</b>	<b>22</b>	<b>73,1</b>	<b>26,9</b>	<b>4,9</b>
<b>Moyenne, 19 pays de l'UE<sup>b</sup></b>	<b>85,3</b>	<b>14,7</b>	<b>82,5</b>	<b>17,5</b>	<b>2,8</b>
Danemark <sup>c</sup>	97,6	2,4	96,7	3,3	0,9
Grèce	99,7	0,3	96,7	3,3	3,0
Finlande	97,2	2,8	96,1	3,9	1,1
Autriche	96,3	3,7	92,9	7,1	3,4
Islande <sup>c</sup>	94,9	5,1	91,2	8,8	3,7
Belgique	91,5	8,5	90,6	9,4	0,9
Suède	91,3	8,7	88,2	11,8	3,1
Allemagne	88,2	11,8	85,3	14,7	2,9
Irlande	79,2	20,8	84	16	-4,8
France	84,4	15,6	83,6	16,4	0,8
République tchèque	85,4	14,6	81,2	18,8	4,2
Hongrie	76,7	23,3	78,5	21,5	-1,8
Espagne	74,4	25,6	77,9	22,1	-3,5
Pays-Bas	78,2	21,8	77,6	22,4	0,6
Slovaquie <sup>c</sup>	91,2	8,8	77,3	22,7	13,9
Pologne	66,6	33,4	74	26	-7,4
Italie	77,5	22,5	69,6	30,4	7,9
Mexique	79,4	20,6	69	31	10,4
Portugal	92,5	7,5	68,1	31,9	24,4
Royaume-Uni	67,7	32,3	66,9	33,1	0,8
Nouvelle-Zélande	donnée manquante	donnée manquante	59,7	40,3	donnée manquante
<b>Canada<sup>c, d</sup></b>	<b>61</b>	<b>39</b>	<b>55,1</b>	<b>44,9</b>	<b>6,0</b>
Australie	51	49	47,8	52,2	3,2
États-Unis	31,1	68,9	34,7	65,3	-3,7
Japon <sup>c</sup>	38,5	61,5	33,7	66,3	4,8
Corée	23,3	76,7	24,3	75,7	-1,0
Norvège	96,3	3,7	donnée manquante	donnée manquante	donnée manquante
Turquie	95,4	4,6	donnée manquante	donnée manquante	donnée manquante

Source : OCDE, Regards sur l'éducation 2008 : Les indicateurs de l'OCDE, Tableau B3.2b, Paris, 2008. Les changements en points de pourcentage ont été calculés par le Conseil canadien sur l'apprentissage.

<sup>a</sup> Inclut les subventions sous forme de paiements aux établissements provenant de sources publiques.

<sup>b</sup> Moyenne des 19 pays membres de l'Union européenne pour lesquels des données sont disponibles ou peuvent être estimées.

<sup>c</sup> Certains niveaux d'éducation en incluent d'autres.

<sup>d</sup> Année de référence : 2004 plutôt que 2005.

Remarque : L'enseignement tertiaire, selon l'OCDE, comprend l'éducation collégiale et universitaire et la formation professionnelle. Elle ne comprend pas les formations dans les métiers et les formations des apprentis inscrits.

### Frais payés par les étudiants

Il est difficile de tracer un portrait complet de l'abordabilité de l'EP au Canada en raison du manque de données. En effet, aucune donnée n'est disponible sur les coûts associés à la participation aux programmes de formation des apprentis, notamment les coûts d'équipement et les frais de scolarité, et il n'y a pas de collecte systématique de données sur les frais de scolarité au niveau collégial. Comme le soulignent les deux premiers chapitres du présent rapport, les motifs financiers sont les raisons les plus souvent mentionnées pour ne pas poursuivre d'études postsecondaires (voir à ce sujet « Facteurs qui influent sur la décision de poursuivre ou non des études postsecondaires » au chapitre 1 et « Participation aux études postsecondaires selon le niveau de scolarité des parents et le revenu familial » au chapitre 2). Le manque de données sur les coûts associés aux programmes collégiaux et des métiers rend difficile l'analyse des mesures visant à réduire la perception des obstacles financiers.

Il existe des données sur les frais de scolarité à l'université. Selon Statistique Canada, les frais de scolarité au premier cycle ont connu une hausse de 36,4 % entre les années scolaires 2000–2001 et 2008–2009 (en dollars courants). Les étudiants inscrits pendant l'année scolaire 2008–2009 ont déboursé, en moyenne, 1 260 \$ de plus annuellement que ceux inscrits en 2000–2001. Cette augmentation s'inscrit dans la tendance amorcée pendant la récession de 1991 et les années de reprise économique qui ont suivi<sup>2</sup>.

Les taux d'augmentation des frais de scolarité varient considérablement d'une province à l'autre en raison de différences marquées dans les politiques. En effet, certaines provinces ont réglementé l'augmentation des frais de scolarité tandis que d'autres laissent aux établissements le soin de fixer le taux. Entre les années scolaires 2000–2001 et 2008–2009, les frais de scolarité au premier cycle ont chuté de 22 % (en dollars courants) à Terre-Neuve-et-Labrador, alors qu'ils ont bondi de 93,8 % en Colombie-Britannique.

**Tableau 4.4**  
Frais de scolarité moyens pour les étudiants universitaires à temps plein, Canada et provinces, 2000–2001 et 2008–2009

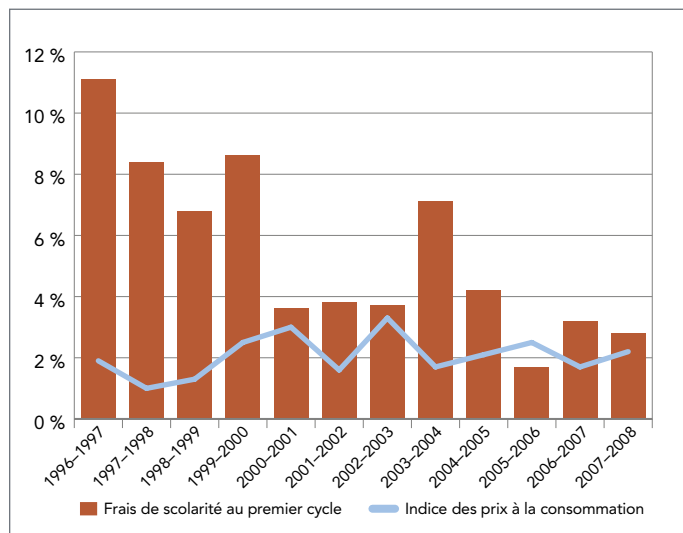
	2000–2001	2008–2009	Écart entre 2000–2001 et 2008–2009 (%)
	(dollars courants)		(%)
<b>Canada</b>	<b>3 464</b>	<b>4 724</b>	<b>36,4</b>
Newfoundland and Labrador	3 373	2 632	-22
Prince Edward Island	3 513	4 530	28,9
Nova Scotia	4 640	5 932	27,8
New Brunswick	3 594	5 590	55,5
Quebec	1 828	2 167	18,5
Ontario	4 284	5 643	31,7
Manitoba	3 235	3 276	1,3
Saskatchewan	3 698	5 015	35,6
Alberta	3 909	5 361	37,1
British Columbia	2 601	5 040	93,8

Sources : Statistique Canada, « Frais de scolarité universitaires », *Le Quotidien*, le 9 octobre 2008; Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation, *Indicateurs de l'éducation au Canada : rapport du programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation, 2007*, tableaux B.2.8 et B.2.9, Statistique Canada, no 81-582-XIF au catalogue, Ottawa, décembre 2007.

Remarque : Le calcul des moyennes pondérées tient compte à la fois des étudiants de la province et de ceux de l'extérieur de la province; les étudiants étrangers en sont exclus.

Depuis l'année scolaire 1996–1997, l'augmentation de frais de scolarité au premier cycle a dépassé celle de l'IPC tous les ans à l'exception de 2005–2006. Les frais de scolarité augmentent moins rapidement depuis quelques années, mais maintiennent tout de même un taux de croissance supérieur à celui de l'Indice des prix à la consommation (IPC). La hausse des prix d'autres produits et services comme la nourriture, les vêtements et le transport a été moindre que celle des frais de scolarité au premier cycle.

**Figure 4.2**  
Hausse annuelle des frais de scolarité par rapport à l'augmentation de l'Indice des prix à la consommation (IPC), Canada, 1996–1997 à 2007–2008



Sources : Statistique Canada, « Frais de scolarité universitaires », *Le Quotidien*, le 18 octobre 2007, « Étude : Les prix à la consommation, un bilan de l'année », *Le Quotidien*, le 26 juin 2008, et parutions antérieures<sup>1</sup>.

Les frais de scolarité aux cycles supérieurs sont également en hausse. La plus récente comparaison a établi à 7,2 % leur taux d'augmentation bisannuel. Les frais sont passés en moyenne de 5 387 \$ en 2006–2007 à 5 777 \$ en 2008–2009. Une fois de plus, les hausses varient d'une province à l'autre. Ainsi, les étudiants aux deuxième et troisième cycles à Terre-Neuve-et-Labrador ont subi une augmentation de 75,9 % tandis que ceux de la Nouvelle-Écosse ont profité d'une baisse de 10,1 %.

**Tableau 4.5**  
Frais de scolarité moyens pour les étudiants universitaires à temps plein, Canada et provinces, 2006–2007 et 2008–2009

	2006–2007	2008–2009	Écart entre 2006–2007 et 2008–2009
	(dollars courants)		(%)
<b>Canada</b>	<b>5 387</b>	<b>5 777</b>	<b>7,2</b>
Terre-Neuve-et-Labrador	2 096	3 686	75,9
Île-du-Prince-Édouard	2 693	2 954	9,7
Nouvelle-Écosse	8 054	7 242	-10,1
Nouveau-Brunswick	4 970	5 119	3
Québec	2 059	2 488	20,8
Ontario	8 490	8 797	3,6
Manitoba	4 626	4 602	-0,5
Saskatchewan	2 837	3 535	24,6
Alberta	5 490	6 399	16,6
Colombie-Britannique	5 604	6 580	17,4

Sources : Statistique Canada, « Frais de scolarité universitaires », *Le Quotidien*, le 9 octobre 2008; Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation, *Indicateurs de l'éducation au Canada : rapport du programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation, 2007*, tableau B.2.9, Statistique Canada, no 81-582-XIF au catalogue, Ottawa, décembre 2007, données mises à jour le 18 juin 2008.

Remarque : Le calcul des moyennes pondérées tient compte à la fois des étudiants de la province et de ceux de l'extérieur de la province; les étudiants étrangers en sont exclus.

Les frais de scolarité varient considérablement d'une discipline à l'autre et d'un cycle universitaire à l'autre. Il existe peu de données sur le rôle que jouent les frais de scolarité et leur variation (et, peut-être, la dette qui y est associée) dans le choix d'un domaine d'études. Il est donc difficile d'évaluer si une restructuration des frais produirait un effet positif ou négatif sur l'inscription dans les programmes d'études pour lesquels il existe une pénurie de main-d'œuvre ou un excédent de main-d'œuvre sur le marché du travail.

Les frais aux cycles supérieurs sont généralement moins élevés que ceux au premier cycle, sauf en éducation, en architecture, en commerce, en administration des affaires et en administration publique. Lors de la dernière année scolaire (2008–2009), les frais de scolarité ont augmenté pour toutes les disciplines aux premier, deuxième et troisième cycles. Au premier cycle, l'architecture et les technologies connexes ont subi la hausse la plus élevée (6,2 %) par rapport à 2007–2008, suivies du droit (4,6 %). Aux cycles supérieurs, la dentisterie a connu la hausse la plus importante (5,2 %), suivie de la pharmacie (5,1 %).

**Tableau 4.6**  
**Frais de scolarité moyens au premier cycle et aux cycles supérieurs pour les étudiants à temps plein,**  
**par faculté, Canada, 2007–2008 et 2008–2009**

	2007–2008	2008–2009	Écart entre 2007–2008 et 2008–2009
	(dollars courants)		(%)
<b>Facultés au premier cycle</b>			
Architecture et technologies connexes	3 999	4 246	6,2
Droit	7 382	7 720	4,6
Mathématiques, informatique et science de l'information	4 746	4 947	4,2
Ingénierie	5 099	5 310	4,1
Commerce, gestion et administration des affaires	4 637	4 828	4,1
Sciences sociales et du comportement	4 165	4 318	3,7
Médecine	10 029	10 392	3,6
Arts visuels et de la scène et technologies des communications	4 239	4 389	3,5
Santé (autres), parcs, loisirs et activité physique	4 400	4 551	3,4
Éducation	3 545	3 666	3,4
Médecine vétérinaire	4 296	4 441	3,4
Physique, sciences de la vie et technologie	4 534	4 682	3,3
Sciences humaines	4 342	4 478	3,1
Dentisterie	12 516	12 906	3,1
Agriculture, ressources naturelles et conservation	4 064	4 181	2,9
Sciences infirmières	4 267	4 385	2,8
Pharmacie	4 215	4 298	2
<b>Facultés aux cycles supérieurs</b>			
Dentisterie	7 187	7 560	5,2
Pharmacie	1 909	2 006	5,1
Médecine vétérinaire	2 774	2 903	4,7
Physique, sciences de la vie et technologie	4 067	4 249	4,5
Sciences infirmières	4 286	4 469	4,3
Arts visuels et de la scène et technologies des communications	3 759	3 917	4,2
Ingénierie	4 287	4 447	3,7
Santé (autres), parcs, loisirs et activité physique	4 305	4 457	3,5
Maîtrise en administration des affaires	14 545	15 053	3,5
Sciences sociales et du comportement	3 709	3 838	3,5
Sciences humaines	3 460	3 578	3,4
Médecine	5 811	6 008	3,4
Commerce, gestion et administration des affaires	5 225	5 395	3,3
Architecture et technologies connexes	4 068	4 194	3,1
Mathématiques, informatique et science de l'information	4 042	4 166	3,1
Éducation	4 353	4 476	2,8
Agriculture, ressources naturelles et conservation	3 873	3 967	2,4
Maîtrise en administration des affaires pour cadres	22 142	22 647	2,3
Droit	3 813	3 874	1,6

Source : Statistique Canada, « Frais de scolarité universitaires », *Le Quotidien*, le 18 octobre 2007.

Remarque : Le calcul des moyennes pondérées tient compte à la fois des étudiants de la province et de ceux de l'extérieur de la province; les étudiants étrangers en sont exclus. Le calcul est fondé sur l'année universitaire de huit mois.

Pour l'année scolaire 2004–2005, les frais de scolarité dans le système d'EP public au Canada s'élevaient en moyenne à 3 464 \$ US (aux fins de comparaisons internationales, l'OCDE convertit les frais de scolarité en dollars américains). Parmi les 20 pays membres de l'OCDE qui ont déclaré des données sur les frais de scolarité

cette année-là, seuls quatre d'entre eux présentent des frais plus élevés que le Canada. Bien que les frais de scolarité au Canada soient moindres que dans un certain nombre de pays ayant déclaré des données, il faut noter que huit d'entre eux n'exigent aucun frais de scolarité au niveau de l'enseignement tertiaire.

**Tableau 4.7**

**Estimation des frais de scolarité moyens facturés aux étudiants nationaux par les établissements d'enseignement tertiaire de type A, pays de l'OCDE sélectionnés, année scolaire 2004–2005**

Frais de scolarité annuels moyens <sup>a</sup> facturés par les établissements d'enseignement tertiaire publics de type A aux étudiants nationaux à temps plein		Observations
Pays de l'OCDE	(dollars américains)	
États-Unis	5 027	Inclut les étudiants étrangers.
Japon	3 920	Exclut les frais d'admission facturés par l'établissement la première année (2 267 \$ US en moyenne pour les établissements publics et 2 089 \$ US en moyenne pour les établissements privés) et les frais d'utilisation des installations (1 510 \$ US en moyenne) facturés par les établissements privés.
Corée	3 883	Frais de scolarité facturés pour les programmes au premier cycle seulement. Exclut les frais d'admission à l'université, mais inclut les frais de soutien. Un étudiant qui reçoit une bourse deux fois par année est compté deux fois.
Australie	3 855	Les étudiants australiens inscrits dans un établissement public occupent une place subventionnée dans une proportion de 95 % et paient en moyenne 3 595 \$ US en frais de scolarité en comptant les subventions du <i>Higher Education Loan Programme</i> et du <i>Higher Education Contribution Scheme</i> .
Canada	3 464	
Nouvelle-Zélande	2 671	
Italie	1 017	Ne tient pas compte des bourses et des subventions qui couvrent entièrement les frais de scolarité, mais certaines réductions de frais partielles ne peuvent être exclues.
Autriche	837	
Espagne	795	
Belgique (français) <sup>b</sup>	661	
Belgique (flamand)	574	
Turquie	276	Dans les établissements publics, inclut uniquement les programmes de baccalauréat et de maîtrise.
France	de 160 à 490	Programmes universitaires relevant du ministère de l'Éducation.
République tchèque	aucuns frais de scolarité	Les frais de scolarité moyens dans les établissements publics sont négligeables, puisque seuls les étudiants qui demeurent trop longtemps aux études (un an de plus que la durée normale du programme) doivent payer des frais (environ 4 % des étudiants).
Danemark <sup>c</sup>	aucuns frais de scolarité	
Finlande	aucuns frais de scolarité	Exclut les frais d'adhésion aux associations étudiantes.
Islande	aucuns frais de scolarité	Exclut les frais d'inscription pour tous les étudiants.
Irlande	aucuns frais de scolarité	Les frais de scolarité s'élèvent en moyenne à 4 470 \$ US (de 1 870 \$ à 20 620 \$) dans les établissements publics et de 4 630 \$ (de 3 590 \$ à 6 270 \$) dans les établissements privés, mais le gouvernement verse directement les fonds aux établissements, de sorte que les étudiants ne paient aucun frais.
Norvège	aucuns frais de scolarité	
Pologne	aucuns frais de scolarité	
Suède	aucuns frais de scolarité	Exclut les frais d'adhésion obligatoires aux associations étudiantes.
Mexique	donnée manquante	
Pays-Bas	s.o. <sup>c</sup>	
Royaume-Uni	s.o. <sup>c</sup>	

Source : OCDE, *Regards sur l'éducation 2008 : Les indicateurs de l'OCDE*, tableau B5.1a, Paris, 2008.

<sup>a</sup> Les bourses et les subventions ne sont pas prises en considération. Les frais de scolarité et les proportions d'étudiants qui y sont associées doivent être interprétés avec prudence, car ils découlent des moyennes pondérées des principaux programmes d'enseignement tertiaire de type A et ne couvrent pas l'ensemble des établissements d'enseignement.

<sup>b</sup> Les frais de scolarité sont les mêmes dans les établissements publics et privés, mais la répartition des étudiants varie d'un type d'établissement à l'autre, ce qui explique l'écart dans la moyenne pondérée.

<sup>c</sup> Moyenne pondérée pour l'ensemble de l'enseignement tertiaire.

<sup>d</sup> s.o. : Données sans objet, car la catégorie ne s'applique pas. Les établissements publics n'existent pas à ce niveau d'éducation, et la plupart des étudiants sont inscrits dans des établissements relevant du gouvernement.

**Remarque :** L'enseignement tertiaire de type A, selon l'OCDE, comprend la formation universitaire et les programmes de recherche avancée. Il ne comprend pas les collèges, les programmes de formation professionnelle, les écoles de métiers et les programmes de formation des apprentis.

## Prêts étudiants et dettes d'études

Le fédéral et les provinces ont créé des programmes de prêts pour aider les étudiants à couvrir leurs frais de scolarité et d'autres coûts liés à leur éducation (voir à ce sujet le chapitre 1, « De l'accès à la réussite », pour connaître les méthodes de financement utilisées par les parents et les étudiants afin de couvrir les coûts des études postsecondaires). Ces prêts sont généralement fondés sur les besoins, et leur valeur est déterminée selon une formule qui permet de calculer les ressources financières dont dispose l'étudiant en fonction des frais de scolarité et des coûts associés propres à un programme d'études. Souvent, le prêt est constitué d'une portion remboursable et d'une portion non remboursable (bourse), calculées en fonction des besoins de l'étudiant.

De 1996–1997 à 2004–2005, le PCPE\*, administré par RHDCC, a fait passer de 1,58 à 1,63 milliard de dollars (en dollars courants) les fonds versés aux étudiants collégiaux et universitaires, ce qui représente une hausse de 2,8 %. Au cours de la même période, les montants accordés aux étudiants de Terre-Neuve-et-Labrador ont chuté de 49,2 %, passant de 91,5 à 46,5 millions de dollars. Les prêts aux étudiants de l'Ontario ont également connu une baisse : de 880,8 millions de dollars en 1996–1997, ils ne se chiffraient plus qu'à 768,9 millions de dollars en 2004–2005. Les montants versés par le PCPE ont augmenté dans toutes les autres provinces à l'exception du Québec, qui ne participe pas au Programme et n'est pas représenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4.8

Valeur totale des prêts étudiants négociés dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants, par province ou territoire de résidence, 1996–1997 à 2004–2005

	Total	Terre-Neuve-et-Labrador	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon
Année du prêt	(millions de dollars courants)										
1996–1997	1 584	91,5	13,4	62,8	82,5	880,8	30,6	56,1	147,6	217,5	1,2
1997–1998	1 567,9	86,1	11,4	62,8	79,7	856	37,1	57,5	133,3	243	1
1998–1999	1 557,2	88,8	11,9	94,7	67,6	817,3	38,2	67,3	146,9	223,4	1
1999–2000	1 549,6	70	10,1	90,2	61,9	780,9	44,3	72,8	170,5	247,7	1,1
2000–2001	1 564,7	69,5	13,5	90,7	77,6	704,5	46,9	78,2	184,2	298,6	1,2
2001–2002	1 507,4	61,3	16,1	92,9	77,7	643,7	44,5	79	181,3	309,5	1,3
2002–2003	1 544,7	56,2	17	92,5	77,9	664,6	43,4	74,5	187,3	330	1,3
2003–2004	1 643	52	17,9	92,6	82,5	734,5	44,1	76	200,1	342	1,3
2004–2005	1 628,8	46,5	17,3	88,8	80	768,9	41,5	71,3	198,9	314,4	1,2
	Écart entre 1996–1997 et 2004–2005 (%)										
	2,8	-49,2	29,1	41,4	-3	-12,7	35,6	27,1	34,8	44,6	0

Source : Programme canadien de prêts aux étudiants, *Rapport annuel 2004–2005*, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Ottawa, 2007.

Remarque : Le Québec, les Territoires-du-Nord-Ouest et le Nunavut ne figurent pas dans le tableau, parce qu'ils ne participent pas au Programme canadien de prêts aux étudiants.

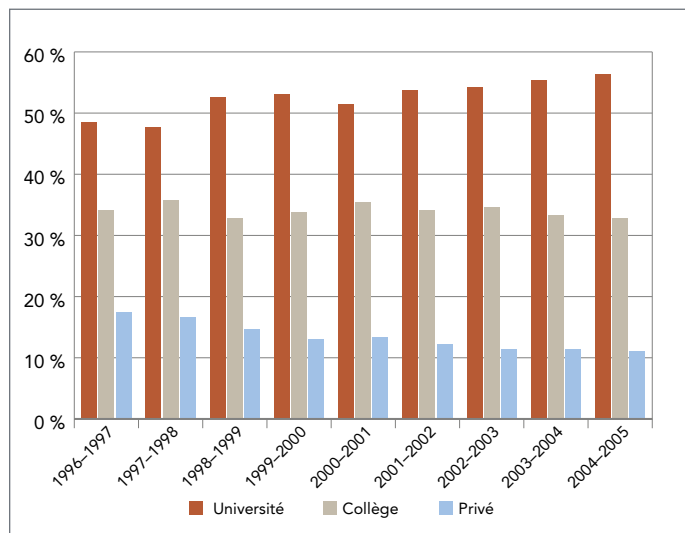
Pendant l'année de prêt 2005–2006, le PCPE a accordé des prêts à plus de 40 % des étudiants qui fréquentaient un établissement postsecondaire à temps plein. Au total, 1,9 milliard de dollars ont été remis à 343 638 étudiants à temps plein, et 3,8 millions de dollars, à 2 127 étudiants à temps partiel. Le prêt moyen s'élevait à 5 631 \$ pour les étudiants à temps plein et à 1 795 \$ pour ceux à temps partiel. De plus, lors de son budget de 2008, le gouvernement fédéral a annoncé la création d'un nouveau programme consolidé, le Programme canadien de subventions aux étudiants assorti d'un investissement de 350 millions de dollars en 2009–2010 et qui passera à 430 millions de dollars d'ici

2012–2013<sup>3</sup> (le chapitre du budget de 2008 intitulé « Investir dans l'avenir »<sup>4</sup> décrit un certain nombre de changements additionnels apportés au financement de l'EP).

De 1998–1999 à 2004–2005, les étudiants de niveau universitaire formaient le groupe le plus nombreux et connaissant la croissance la plus rapide (de 48,4 % à 56,3 %) parmi les bénéficiaires du PCPE. Tout au long de cette période, les étudiants de niveau collégial ont représenté le tiers des emprunteurs, le reste étant des étudiants qui fréquentaient un établissement postsecondaire privé reconnu par le Programme.

\* Seuls les étudiants qui fréquentent un établissement postsecondaire « reconnu », qui figure sur une liste maintenue par RHDCC, sont admissibles aux prêts dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants. Cette liste comprend tous les établissements publics et certains établissements privés, de même que certains établissements à l'étranger.

**Figure 4.3**  
Proportion d'emprunteurs dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants, par type d'établissement, Canada, 1996-1997 à 2004-2005



Source : Programme canadien de prêts aux étudiants, *Rapport annuel 2004-2005*, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Ottawa, 2007.

Le gouvernement fédéral a mis sur pied d'autres programmes visant à aider financièrement les étudiants de niveau postsecondaire. La Subvention incitative aux apprentis aide les apprentis inscrits qui exercent un métier portant la désignation Sceau rouge (consulter l'annexe 1 pour obtenir la liste des métiers portant cette désignation) à couvrir leurs frais de scolarité et de déplacement et le coût des outils<sup>5</sup>. Il existe en outre des programmes spéciaux de prêts et de subventions destinés aux étudiants handicapés et à ceux avec personnes à charge<sup>6</sup>. Les régimes enregistrés d'épargne-études offrent des mesures d'encouragement sous forme d'allègement fiscal pour inciter les parents à économiser en vue des études postsecondaires de leurs enfants. De leur côté, les gouvernements provinciaux et territoriaux ont créé des programmes de prêts aux étudiants qui s'ajoutent au PCPE. Les deux ordres de gouvernement offrent des réductions d'impôt sur les frais de scolarité et une allocation mensuelle fixe pour couvrir les coûts associés tels que l'achat de livres et de matériel et les frais de subsistance.

L'OCDE souligne que, malgré des frais de scolarité relativement élevés au Canada, les étudiants canadiens bénéficient d'un bon système d'aide financière<sup>7</sup>. Le Canada possède en effet l'un des plus anciens systèmes de prêts parmi les pays qui déclarent des données à l'OCDE. Comme le montant brut moyen versé annuellement est à peu près équivalent à celui des frais de scolarité moyens au premier cycle (voir le tableau 4.4), les étudiants au Canada doivent couvrir eux-mêmes la majeure partie des coûts supplémentaires liés notamment à l'hébergement, à la nourriture et au transport. Par comparaison, les étudiants en Islande ne paient pas de scolarité et reçoivent en moyenne 6 900 \$ US en prêts (les

montants sont déclarés en dollars américains). En Norvège, il n'y a pas non plus de frais de scolarité, et la totalité des étudiants reçoivent des prêts pouvant atteindre 8 900 \$ US.

**Tableau 4.9**  
Aide financière sous forme de prêts d'études publics aux étudiants suivant un enseignement tertiaire de type A, année académique 2004-2005, pays de l'OCDE

	Année de création d'un régime public de prêts d'études	Proportion d'étudiants bénéficiant d'un prêt	Montant annuel brut des prêts d'études par étudiant (moyenne)
		(%)	(\$ US)
Mexique <sup>a</sup>	1970	1	10 480
Islande	1961	58	6 950
États-Unis	Années 1970	38	6 430
Japon <sup>b</sup>	1943	24	5 950
Pays-Bas	1986	28	5 730
Royaume-Uni <sup>c</sup>	1990	Donnée manquante	5 480
Suède	1965	80	4 940
Nouvelle-Zélande	1992	Donnée manquante	4 320
<b>Canada<sup>d</sup></b>	<b>1964</b>	<b>Donnée manquante</b>	<b>3 970</b>
Australie <sup>e</sup>	1989	79	3 450
Danemark <sup>f</sup>	1970	42	2 500
Turquie	1961	91	1 800
Hongrie <sup>g</sup>	2001	Donnée manquante	1 717
Belgique (Fr.) <sup>h</sup>	1983	1	1 380
Finlande <sup>g</sup>	1969	26	Jusqu'à 2 710 par année
Norvège	Donnée manquante	100	Maximum de 8 960
Pologne <sup>g</sup>	1998	26	Maximum de 3 250

Source : OCDE, *Regards sur l'éducation 2008 : Les indicateurs de l'OCDE*, tableau B5.1e, Paris, 2008.

a Montant moyen des prêts aux étudiants suivant un programme d'enseignement tertiaire.

b Montant moyen des prêts aux étudiants inscrits pour la première fois à un programme de niveau tertiaire de type A.

c Le montant annuel brut des prêts se rapporte aux étudiants d'Angleterre.

d À l'exclusion du Québec, où il n'existe que des prêts privés, garantis par l'État.

e Y compris les pays membres du Commonwealth.

f La proportion d'étudiants se rapporte à l'ensemble des études de niveau tertiaire. Le calcul du montant moyen des prêts inclut les prêts aux étudiants étrangers.

g Prêt garanti par l'État plutôt que prêt public.

h Prêt contracté par les parents de l'étudiant; seuls les parents de l'étudiant en sont responsables.

Remarque : L'enseignement tertiaire de type A dans les pays de l'OCDE équivaut aux programmes universitaires de premier et de deuxième cycles au Canada.

### Remboursement des prêts étudiants

Des études ont montré que les risques d'abandon des études postsecondaires se multiplient avec l'augmentation de la dette d'études<sup>8</sup>. Il est important de surveiller le fardeau de la dette étudiante pour comprendre les facteurs liés à la poursuite des études postsecondaires et pour être en mesure d'établir un juste équilibre entre les investissements publics dans l'EP et les frais de scolarité.

À la fin de leurs études, les diplômés sont tenus de commencer le remboursement de leur prêt dans un délai donné. Selon les résultats de l'Enquête de suivi auprès des diplômés de Statistique Canada, laquelle sonde les diplômés collégiaux et universitaires au sujet de leur dette et de son remboursement deux et cinq ans après la fin de leurs études, le fardeau de la dette étudiante augmente. Entre 1995 et 2000, le nombre d'étudiants qui ont contracté un prêt et le montant moyen des prêts ont tous deux augmenté, en particulier au niveau universitaire.

Près de la moitié (47 %) des diplômés collégiaux de la promotion de 2000 ont contracté un prêt, soit 1 % de plus que ceux de la promotion de 1995. Cependant, le montant moyen de l'emprunt a quant à lui bondi de 21 %, passant de 9 700 \$ en 1995 à 11 700 \$ en 2000. Comme il n'existe pas de données sur les frais de scolarité au collégial au fil des ans, il est difficile de mettre ces changements en contexte.

Au niveau universitaire, 49 % des diplômés au premier cycle (baccalauréat) de la promotion de 1995 ont emprunté pour payer leurs études, comparativement à 51 % de la promotion de 2000. Le montant moyen du prêt nécessaire à l'obtention d'un baccalauréat a augmenté de 28 %, passant de 13 000 à 16 700 \$ pendant cette même période. L'écart de 3 700 \$ est plus élevé que les frais de scolarité pour l'année scolaire 2000-2001 (qui s'élevaient à 3 464 \$, comme l'indique le tableau 4.4).

Aux cycles supérieurs, les étudiants de la promotion de 2000 étaient également plus enclins à emprunter que ceux de la promotion de 1995. À la maîtrise, 53 % des diplômés de la promotion de 2000 ont demandé un prêt pour études, une hausse de 11 points de pourcentage par rapport à la promotion de 1995. C'est au niveau doctoral que s'observe l'augmentation la plus marquée, le nombre d'emprunteurs étant passé de 32 % à 51 %.

De même que le nombre d'étudiants ayant eu recours aux prêts, le montant des prêts s'est accru, de 18 % pour les étudiants à la maîtrise et de 26 % pour les doctorants. Il n'est toutefois pas possible de déterminer la proportion de prêts qui ont été contractés au premier cycle.

**Tableau 4.10**  
**Pourcentage des diplômés ayant emprunté dans le cadre de programmes gouvernementaux de prêts étudiants et montant moyen de la dette d'étude au moment de l'obtention du diplôme, diplômés de 1995 et 2000, Canada**

Niveau de scolarité	Pourcentage des diplômés ayant emprunté		Montant moyen de la dette au moment de l'obtention du diplôme des étudiants ayant emprunté		Variation en pourcentage de la dette moyenne au moment de l'obtention du diplôme des étudiants ayant emprunté
	1995	2000	1995	2000	
	(%)		(dollars de 2000)		
Études collégiales	46	47	9 700	11 700	21
Baccalauréat	49	51	13 000	16 700	28
Maîtrise	42	53	12 300	14 500	18
Doctorat	32	51	11 800	14 900	26
Tous les grades universitaires	48	51	12 900	16 200	26

Source : Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation, *Indicateurs de l'éducation au Canada : Rapport du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation*, tableau B.3.1, Ottawa, 2007, no 81-582-XIF au catalogue.

Source des données : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des diplômés.

**Remarques :**

- Ce tableau présente des données sur les diplômés ayant contracté un prêt d'études gouvernemental et ayant fourni des données deux ans après l'obtention de leur diplôme.
- Le calcul de la dette moyenne à l'obtention du diplôme comprend les diplômés ayant fini de rembourser leur emprunt au gouvernement au moment de l'obtention de leur diplôme.

Deux ans après l'obtention du diplôme, les deux tiers des étudiants collégiaux et universitaires canadiens (promotion de 2000) qui avaient emprunté pour payer leurs études avaient acquitté leur dette. Cinq ans après l'obtention du diplôme, cette proportion s'élève à 75,8 % ou plus, selon le niveau de scolarité. Les titulaires de maîtrise et de doctorat ont été les plus rapides à rembourser leur prêt (ils étaient 81,3 % cinq ans après l'obtention du diplôme), mais les diplômés universitaires qui n'avaient pas terminé le remboursement de leur prêt cinq ans après leur sortie de l'école traînaient encore une dette moyenne de 14 000 \$.

**Tableau 4.11**  
Portrait de la dette aux programmes publics de prêt aux étudiants pour les diplômés endettés à l'obtention du diplôme, Canada, 2000

	Tous les niveaux de scolarité				
		Collège	Baccalauréat	Maîtrise et doctorat	
Diplômés ayant remboursé leur dette dans les deux ans suivant l'obtention du diplôme	%	66,8	66,8	64,3	74,3
Diplômés toujours endettés deux années après l'obtention du diplôme	%	33,2	33,2	35,7	25,7
Diplômés ayant remboursé leur dette dans les cinq ans suivant l'obtention du diplôme	%	77,4	77,5	75,8	81,3
Diplômés toujours endettés cinq années après l'obtention du diplôme	%	22,6	22,5	24,2	18,7
Montant moyen de la dette restante des diplômés toujours endettés cinq années après l'obtention du diplôme	\$	12 000	8 900	14 400	14 300

Source : Statistique Canada, « Enquête de suivi auprès des diplômés », *Le Quotidien*, 2 mai 2007.

Remarque : Les diplômés ayant poursuivi leurs études après 2000 sont exclus de ce tableau.

Malgré une augmentation des prêts étudiants au cours des quelques dernières années, le nombre croissant d'étudiants emprunteurs et leur dette moyenne à la sortie de l'école soulèvent des questions au sujet de l'abordabilité de l'EP au Canada. Les données présentées ci-dessus peuvent donner lieu à diverses interprétations. La hausse des dépenses et du nombre d'étudiants emprunteurs peut signifier que des groupes auparavant marginalisés, comme les personnes à faible revenu, sont plus susceptibles de contracter un prêt pour obtenir une formation postsecondaire. Étant donné le nombre élevé de jeunes Canadiens qui ont entrepris des études postsecondaires au cours des dernières années, l'augmentation du nombre d'emprunteurs peut laisser croire que le PCPE améliore l'accessibilité des personnes qui disposent de peu de moyens financiers. Par contre, cette même augmentation peut révéler une diminution de l'abordabilité, ceux qui auparavant n'avaient pas besoin d'emprunter, comme les étudiants issus de familles à revenu moyen, devant désormais le faire.

## Viabilité

Pour poser un regard sur l'avenir de l'EP, il est nécessaire de prendre en considération la demande étudiante future et la capacité de répondre à cette demande sur le plan du financement public, du personnel enseignant, de l'offre de programmes et de l'emplacement des campus. Il n'existe pas suffisamment d'études et de données sur ces éléments, tous types d'EP confondus. Bien que les indicateurs disponibles ne permettent pas de tracer un portrait complet de la viabilité du secteur de l'EP au Canada, ils permettent de mieux comprendre certains facteurs déterminants.

## Demande future

L'évaluation de la demande future dans le secteur de l'EP est un processus complexe, comme l'indiquent deux études récentes menées par Statistique Canada et l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC).

*Tendances des effectifs étudiants au postsecondaire jusqu'en 2031 : trois scénarios*, une étude réalisée par Statistique Canada en 2007, présente trois scénarios sur les effectifs étudiants futurs. Selon le premier scénario, les effectifs des universités et des collèges du Canada plafonneront vers 2012–2013, puis connaîtront une diminution constante jusqu'en 2025–2026 avant de reprendre une croissance graduelle. Selon le deuxième scénario (qui s'appuie sur des prévisions linéaires), les effectifs s'accroîtront jusqu'en 2016–2017, puis diminueront jusqu'en 2025–2026 avant de se stabiliser jusqu'en 2031. Le troisième et dernier scénario prévoit que les taux de participation des hommes seront similaires aux taux actuels de participation des femmes dans les collèges et les universités (*lire le chapitre 2, « Groupes sous-représentés et disparité entre les sexes aux études postsecondaires », du présent rapport pour en savoir davantage sur les aspects sexospécifiques de l'EP*). Selon ce scénario, les effectifs totaux augmenteront jusqu'en 2010–2011, connaîtront une légère diminution jusqu'en 2025–2026, puis demeureront stables jusqu'en 2031.

Le rapport *Tendance dans le milieu universitaire*<sup>10</sup>, publié en 2007 par l'AUCC, présente également trois scénarios de croissance des effectifs universitaires jusqu'en 2016. Il prévoit une augmentation relativement plus rapide chez les étudiants âgés de 25 à 40 ans. Comme le souligne l'AUCC, cette « cohorte [...] domine principalement aux cycles supérieurs<sup>11</sup> ».

Aucun des scénarios présentés ci-dessus ne prévoit une accessibilité accrue pour les groupes sous-représentés, en particulier les apprenants plus âgés. Comme le souligne le chapitre 3, intitulé « Apprentissage tout au long de la vie et les études postsecondaires », les aînés du Canada sont les plus instruits de l'histoire du pays. Des analyses laissent croire que les adultes instruits sont plus susceptibles de poursuivre leurs études que ceux qui sont moins instruits<sup>12</sup>. Une population d'aînés bien instruite forme un marché potentiel inexploité pour les établissements postsecondaires qui pourrait, vu ses caractéristiques démographiques, avoir une incidence importante sur l'évolution des effectifs.

Puisqu'il est ardu et complexe de prévoir les tendances dans les effectifs collégiaux et universitaires, il est tout aussi difficile de prévoir du personnel, des programmes et des campus en nombre suffisant. En conséquence, les mesures prises par les établissements postsecondaires et les ministères de l'Éducation pour s'adapter à l'évolution des effectifs sont généralement réactives plutôt que proactives.

### Capacité d'accueil des établissements

Les scénarios de croissance ci-dessus présentent un seul aspect de la viabilité de l'EP, soit la demande. L'offre, quant à elle, correspond à la capacité future à offrir un EP. Elle inclut des éléments de la capacité d'accueil tels que le nombre de places disponibles au sein des établissements et de certains programmes ainsi que la présence d'enseignants qualifiés.

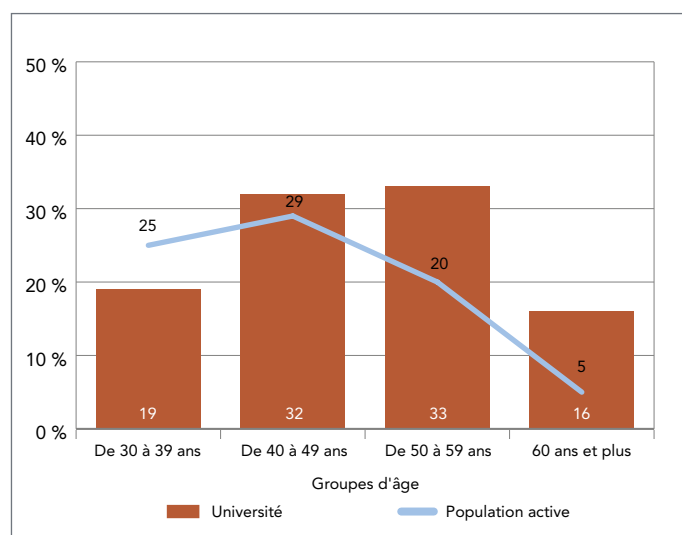
La demande et l'offre au sein du secteur de l'EP peuvent différer considérablement, puisque l'offre est étroitement liée au financement de l'EP. Comme le souligne l'AUCC, « les scénarios de croissance [...] ne se réaliseront que dans la mesure où le pays pourra fournir et financer les ressources humaines et matérielles nécessaires pour assumer cette croissance. Les universités dont la capacité d'accueil le permet peuvent aller au-devant de nouveaux groupes d'étudiants. Au contraire, celles dont les capacités sont limitées doivent répartir les places libres au sein d'un plus vaste bassin de candidats qualifiés<sup>13</sup> ».

L'embauche d'enseignants qualifiés en nombre adéquat est à la fois une question de capacité et de qualité. Comme l'indique le chapitre 1 du présent rapport, « De l'accès à la réussite », le nombre de participants à un programme de formation des apprentis qui obtiennent un certificat de compagnon ou de compétence est très peu élevé par rapport au nombre d'inscriptions. En conséquence, le nombre de personnes qualifiées pour superviser de nouveaux apprentis et accréditer une nouvelle génération de gens de métier diminuera à mesure que les *baby-boomers* prendront leur retraite. Selon les données du Recensement de 2001, les gens de métier présentent la moyenne d'âge la plus élevée de tous les diplômés post-secondaires<sup>14</sup>. Ce secteur de l'EP sera probablement le premier à connaître une pénurie de travailleurs qualifiés pour superviser la nouvelle génération de diplômés.

Étant donné le manque de données sur les membres du personnel des collèges du Canada, leurs titres de compétences, leur âge et leur classification, il n'est pas possible d'évaluer l'incidence des départs à la retraite et la disponibilité du personnel de remplacement. Selon un rapport publié en 2008 par *Colleges Ontario*, la disponibilité du personnel dans le secteur collégial serait en train de changer. Les collèges ontariens ont connu une baisse de 7 % de son personnel à temps plein de 1993–1994 à 2007–2008, tandis que les effectifs ont crû de 16 %<sup>15</sup>.

Il existe de plus amples données sur le personnel des universités canadiennes. Une comparaison des professeurs et de l'ensemble de la population active révèle une tendance troublante. Le quart (25 %) de la population active du Canada avait plus de 50 ans en 2004–2005, comparativement à 49 % des professeurs à temps plein, un pourcentage près de deux fois supérieur à celui de l'ensemble de la population active. En fait, moins d'un professeur à temps plein sur cinq était âgé de moins de 39 ans en 2004–2005.

**Figure 4.4**  
Répartition selon l'âge des éducateurs à temps plein dans les universités par rapport à la population active, Canada, 2004–2005



Source : Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation, *Indicateurs de l'éducation au Canada : Rapport du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation*, tableau D.3.3, Ottawa, 2007, no 81-582-XIF au catalogue.

Remarque : La répartition selon l'âge des éducateurs et de la population active est calculée sous forme de pourcentage des éducateurs par rapport à la population active de plus de 30 ans.

Parallèlement, de profonds changements sont survenus au sein du corps professoral des universités. De 1994–1995 à 2004–2005, le nombre de professeurs titulaires et de professeurs agrégés a diminué, tandis que le nombre d'éducateurs appartenant à la catégorie « autres » (chargés de cours, personnel enseignant à temps partiel, etc.) a augmenté de 42,6 %. En 1994–1995, 23,8 % du corps professoral à temps plein appartenait à la catégorie « autres », comparativement à 32 % en 2004–2005. Ces chiffres expliquent en partie le faible niveau d'interaction entre étudiants et professeurs dans les universités canadiennes par rapport aux universités américaines, comme l'indique le chapitre 8, « Assurance de la qualité », du présent rapport. Le personnel enseignant qui n'occupe pas de poste à temps plein n'est pas aussi accessible, pour les étudiants, que les employés permanents.

**Tableau 4.12**  
**Nombre et salaire moyen des enseignants à temps plein dans les universités, selon le rang, Canada, 1994–1995 et 2004–2005**

	Canada	
	1994–1995	2004–2005
	(dollars constants de 2001)	
<b>Total du corps professoral</b>		
Nombre	35 718	37 908
Salaire moyen	83 611 \$	86 985 \$
<b>Professeurs titulaires</b>		
Nombre	14 649	13 848
Salaire moyen	99 754 \$	106 551 \$
<b>Professeurs agrégés</b>		
Nombre	12 567	11 931
Salaire moyen	79 624 \$	84 564 \$
<b>Autres rangs</b>		
Nombre	8 505	12 132
Salaire moyen	61 707 \$	67 033 \$

Source : Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation, *Indicateurs de l'éducation au Canada : Rapport du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation*, tableau D.3.4, Ottawa, 2007, no 81-582-XIF au catalogue.

Source des données : Statistique Canada, Système d'information sur le personnel enseignant des universités et collèges

**Remarques :**

- Sont exclus : le personnel en congé sans solde; tout le personnel religieux ou militaire ou tout personnel similaire rémunéré conformément à des échelles salariales inférieures à celles qui s'appliquent au personnel non spécialiste; le personnel sans salaire ou dont le salaire n'est pas déclaré.
- Les données sur le salaire moyen pour la Saskatchewan ne comprennent pas l'Université de Saskatchewan.
- Pour garantir la confidentialité des réponses, les données sont soumises à un processus d'arrondissement aléatoire. Résultat : le total des données regroupées peut ne pas éгалer le total des valeurs individuelles, car les totaux, partiels ou non, sont arrondis de façon indépendante.

## Résumé : Possibilités et orientations futures

Étant donné l'importance du secteur de l'EP pour le bien-être économique et social du Canada, un portrait clair de l'abordabilité et de la viabilité du secteur est nécessaire. Les indicateurs qui y sont liés permettent de mieux comprendre les tendances actuelles en matière de participation des étudiants actuels, la qualité de la formation offerte, l'engagement des gouvernements envers l'EP et l'avenir de l'EP au Canada. Ceux abordés dans le présent chapitre permettent de dégager un certain nombre d'améliorations possibles.

Malgré l'augmentation des dépenses qui y sont allouées, l'EP ne figure pas encore en tête de liste des priorités des gouvernements et se situe toujours loin derrière d'autres engagements. Par ailleurs, les investissements sont en majeure partie destinés aux universités, les collèges et les programmes des métiers disposant de moins en moins de ressources pour couvrir leurs coûts d'exploitation.

Des lacunes dans la collecte de données sur les frais de scolarité, le personnel et la capacité d'accueil, surtout pour les programmes de métiers et collégiaux, minent les efforts visant à tracer un portrait exhaustif de l'abordabilité et de la viabilité de l'EP au Canada. La popularité et la valeur croissantes des prêts doivent être surveillées de près et mieux comprises. Si elles se traduisent par un accès accru aux études pour les groupes sous-représentés (par exemple, les étudiants à faible revenu), on peut conclure à l'efficacité des programmes de prêts. Si elles ne sont qu'une conséquence de l'augmentation des frais de scolarité, obligeant un nombre accru d'étudiants à emprunter pour payer leurs études, il existe peut-être un déséquilibre entre le financement public de l'EP et le fardeau de la dette étudiante.

Le vieillissement du corps professoral des universités, le nombre peu élevé d'apprentis qui passent les examens menant à l'obtention d'un certificat et le manque de données sur le personnel des collèges sont autant de facteurs qui permettent difficilement d'établir le profil futur du personnel enseignant du secteur de l'EP. Des personnes hautement instruites et compétentes doivent être animées du désir d'entreprendre une carrière en enseignement afin de protéger la qualité de l'EP au Canada.

Ces questions doivent être abordées pour doter le Canada d'un secteur de l'EP solide qui saura répondre aux besoins des générations futures d'étudiants. Le secteur de l'EP est essentiel à la formation de la prochaine génération de travailleurs qualifiés, garante du bien-être économique et social futur du Canada et de sa position sur la scène internationale.

## Orientations futures : Un portrait international

L'ambitieux rapport de 750 pages de l'OCDE intitulé *Tertiary Education for the Knowledge Society (2008)*<sup>16</sup> se penche sur l'état de l'EP dans 24 pays. On y trouve de nombreuses stratégies et recommandations se rapportant à l'abordabilité et à la viabilité de l'EP au sein des pays membres. Voici quelques stratégies et recommandations pertinentes de l'OCDE qui s'appliquent dans le contexte canadien.

### Dépenses allouées à l'enseignement postsecondaire

***Mettre en place une stratégie de financement qui favorise la contribution de l'enseignement tertiaire à la société et à l'économie***

Une stratégie de financement efficace devrait être à l'image des buts de l'enseignement tertiaire et favoriser sa contribution au bien-être social et économique. Elle devrait constituer une stratégie à long terme et parvenir à distinguer les politiques permettant d'atteindre des buts à court terme de celles qui s'imposent pour remplir des objectifs à long terme. L'approche a plus de chances de réussir si elle est transparente, souple, prévisible et équitable. Elle devrait aussi assurer une reddition de comptes au public, favoriser l'innovation, respecter l'autonomie des établissements, être axée sur la demande, reconnaître les objectifs des établissements et faire preuve d'ouverture aux établissements privés.

### ***Améliorer le rapport coût-efficacité***

La réduction des inefficacités dans le secteur de l'EP est une étape cruciale dans le processus de financement. Le financement devrait être étroitement lié aux taux d'obtention de diplômes pour ainsi réduire les subventions données aux étudiants dont le séjour au sein du système se prolonge. Le secteur de l'enseignement pourrait également mieux répondre aux besoins en ce qui concerne l'offre de programmes, les facultés et les ressources, abordant l'élimination des programmes en double, la réduction du nombre de programmes comptant peu d'inscriptions, l'augmentation de la mobilité des étudiants entre les établissements, la simplification de la redistribution du personnel enseignant dans les programmes et l'accroissement de l'utilisation partagée d'établissements. Ce rapport indique également qu'une meilleure collaboration entre les établissements et un meilleur alignement sur les normes, les programmes et les cours au secondaire pourraient améliorer l'efficacité du secteur postsecondaire.

### **Frais de scolarité et coûts associés de l'EP**

#### **Envisager des politiques de stabilisation des frais de scolarité pour limiter les coûts**

Une politique de stabilisation des frais minimiserait les effets des stratégies de prix des établissements. Elle devrait être mise au point en tenant compte des programmes d'aide financière aux étudiants et refléter le coût total de la fréquentation de l'établissement. Ce type de politiques devrait prévenir les hausses excessives des frais tout en accordant aux établissements la souplesse dont ils ont besoin pour recueillir leurs propres fonds.

#### **Appuyer cette approche générale du financement avec un système complet de soutien des étudiants**

Malgré un bon rendement général du Canada, il y a encore place à l'amélioration. Un système complet de soutien des étudiants augmenterait le montant des prêts accordés et des bourses afin de couvrir adéquatement tous les frais liés à l'éducation, c'est-à-dire les frais de scolarité et de subsistance.

### **Capacité d'accueil et personnel des établissements**

#### **Stimuler l'intérêt pour une carrière dans le milieu universitaire**

Rendre les professions plus attrayantes :

- en offrant des salaires concurrentiels, en particulier pour les groupes stratégiquement importants de l'établissement;
- en créant un milieu de travail dynamique et intellectuellement stimulant;
- en s'assurant qu'il existe des perspectives

d'avancement;

- en prévoyant des dispositions en matière de stabilité et de sécurité d'emploi;
- en créant des mécanismes officiels de reconnaissance du travail universitaire;
- en favorisant les occasions de mobilité et de collaboration avec d'autres établissements et des organismes externes.

#### **Améliorer les conditions d'entrée des jeunes universitaires**

L'OCDE fait remarquer que les politiques visant à encourager les jeunes universitaires à se diriger vers une carrière universitaire ont peu de chances de porter des fruits si aucun poste n'est offert. Les plans d'accueil et le processus d'embauche devraient efficacement lier les postes offerts aux candidats potentiels. Les perspectives de carrière devraient être bien définies et un soutien devrait être offert pour réduire les taux d'abandon chez les nouveaux universitaires. Les établissements pourraient prendre diverses mesures, notamment la réduction de la tâche d'enseignement, le mentorat par des universitaires chevronnés, l'affectation de ressources aux groupes de recherche et des programmes de formation.



- 1 Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation. *Indicateurs de l'éducation au Canada : Rapport du programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation 2007*, tableau B.2.12, no 81-582-XIF au catalogue, Ottawa, 12 décembre 2007. Tableau mis à jour publié le 16 décembre 2008.
- 2 Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation. *Indicateurs de l'éducation au Canada : Rapport du programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation 2007*, tableau B.2.8.
- 3 Ressources humaines et Développement social Canada (RHDC). *Faits... et mythe – Étudiants* [en ligne], [Accessible à [www.rhdsc.gc.ca/fra/ministeriel/faits/etudiants.shtml](http://www.rhdsc.gc.ca/fra/ministeriel/faits/etudiants.shtml)] (consulté le 28 juin 2008).
- 4 Gouvernement du Canada. *Aide financière aux étudiants et budget de 2008* [en ligne], Ciblétudes, [Accessible à [www.cibletudes.ca/fra/principal/envedette/bdg2008/index.shtml](http://www.cibletudes.ca/fra/principal/envedette/bdg2008/index.shtml)] (consulté le 26 juin 2008).
- 5 Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC). *Subvention incitative aux apprentis* [en ligne], [Accessible à [www.rhdsc.gc.ca/fra/competence/metiers\\_apprentissage/sia/index.shtml](http://www.rhdsc.gc.ca/fra/competence/metiers_apprentissage/sia/index.shtml)] (consulté le 27 juin 2008).
- 6 Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC). *Subventions et prêts canadiens d'études*, [Accessible à [www.rhdsc.gc.ca/fra/apprentissage/subventions\\_etudes/index.shtml](http://www.rhdsc.gc.ca/fra/apprentissage/subventions_etudes/index.shtml)] (consulté le 27 juin 2008).
- 7 Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). *Education at a Glance 2008: OECD Briefing Note for Canada*, Paris, 2008, p. 15.
- 8 Berger, Joseph, Anne Motte et Andrew Parkin, *Le prix du savoir : L'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada – 3e édition*, Montréal, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2007, p. 8.
- 9 Hango, Darcy, et Patrice de Broucker, *Tendances des effectifs étudiants au postsecondaire jusqu'en 2031: trois scénarios*, Culture, tourisme et Centre de la statistique de l'éducation : document de recherche no 58, Ottawa, Statistique Canada, 2007, no 81-595-MIF2007058 au catalogue. Voir aussi le chapitre 5 « Accès », dans la partie I de Conseil canadien sur l'apprentissage (CCA). *L'enseignement postsecondaire au Canada : Des stratégies pour réussir, rapport 2007*, Ottawa, 2007.
- 10 Association des universités et collèges du Canada (AUCC). *Tendances dans le milieu universitaire – Volume 1 : effectifs* [en ligne], Ottawa, 2007. [Accessible à [www.aucc.ca/\\_pdf/francais/publications/trends\\_2007\\_vol1\\_f.pdf](http://www.aucc.ca/_pdf/francais/publications/trends_2007_vol1_f.pdf)] (consulté le 30 juin 2008).
- 11 Association des universités et collèges du Canada (AUCC). *Tendances dans le milieu universitaire – Volume 1 : Effectifs*, p. 44 et 45.
- 12 Arrowsmith, Steven et coll., *Un rapport sur l'éducation et la formation des adultes au Canada : Apprentissage et réussite*, Statistique Canada et Développement des ressources humaines Canada, no 81-586-XIF au catalogue, Ottawa, 10 mai 2001, p. 18.
- 13 Association des universités et collèges du Canada (AUCC). *Tendances dans le milieu universitaire – Volume 1 : Effectifs*, p. 39 et 43.
- 14 Statistique Canada, *Plus haut grade, certificat ou diplôme (12), groupes d'âge (13B) et sexe (3) pour la population de 15 ans et plus, pour le Canada, les provinces, les territoires, les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement, recensement de 2001 – Données échantillon (20 %)*, no 95F0419XCB2001004 au catalogue, Ottawa, publié le 11 mars 2003.
- 15 Colleges Ontario, *2008 Environmental Scan: An Analysis of Trends and Issues Affecting Ontario*, Toronto, 2008, p. 55.
- 16 Santiago, Paulo, et coll., *Tertiary Education for the Knowledge Society: OECD Thematic Review of Tertiary Education: Synthesis Report*, OCDE, Paris, avril 2008. [Accessible à [www.oecd.org/dataoecd/20/4/40345176.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/20/4/40345176.pdf).]